Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB2026092912-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, LIPOVAC Anne-Sylvie, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.
Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

12. Renouvellement de l'adhésion à l'association Bruded

Rapporteur : M. Régis Bolivard, adjoint.

Il est rappelé que depuis 2021, la commune est adhérente à l'association Bruded, qui a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et en Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.
Le coût de l'adhésion au titre de l'année 2026 est de 0,36 €/habitant (population totale INSEE) soit 1495.08 euros.

Il est proposé de renouveler l'adhésion au titre de l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **Renouvelle** l'adhésion à l'association BRUDED au titre de l'année 2026 dont le montant de la cotisation est de 0,36 €/habitant soit 1 495.08 euros

- **Autorise** M. le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD